

CheckMate® CM-XL Dispenser Arbo

Phéromone pour la confusion sexuelle du carpocapse des pommes, poires, abricots et noix.

Description du produit en bref

Phéromone pour la confusion sexuelle du carpocapse des pommes et des poires.

Matières actives

270 mg/diffuseur(E, E)-8, 10-Dodecadien-1-ol (Codlemone)

Formulation

Produit diffuseur de vapeur (VP)

Trademark

Suterra LLC, USA

Numéro d'homologation

W-7064

Mode d'action

L'air est inondé dans et au dessus du verger avec des phéromones femelles, cela empêche la localisation et l'accouplement des carpocapses femelles par les mâles. Ainsi la quantité de larves de carpocapse dans un verger est fortement diminuée. La durée d'efficacité des diffuseurs CheckMate CM-XL est d'au moins 150 jours.

Utilisation Arboriculture

Fruits à pépins

Dosage: Avant le premier vol du carpocapse (mi-avril) répartir de façon homogène 300-400 diffuseurs par hectare dans tout le verger, sur des arbres, bordures de forêts, haies et bordures de vergers voisins. Aux bordures du verger, la densité de répartition des diffuseurs doit être augmentée. Les diffuseurs doivent être clippés à la base des branches d'environ 15 mm de diamètre (sur des branches plus fines, les dispensers risquent de tomber) à une hauteur de 2 m ou plus haut. Pour

augmenter la sécurité d'efficacité, il est conseillé d'utiliser Carpovirusine EVO 2 en mélange avec les fongicides dès le stade 30 mm des jeunes fruits.

Spectre d'efficacité

CheckMate CM-XL est efficace contre le carpocapse du pommier.

Restrictions

La population de départ doit être la plus basse possible (pas plus de 1 à 2% d'attaque l'année précédente). Les vergers avoisinant des forêts, haies, vergers, arbres à haute tige, vergers abandonnés sont difficiles à protéger car les femelles fécondées peuvent migrer dans le verger. Demander conseil dans ces cas-là. Il est indispensable de contrôler et surveiller le vol des carpocapses dans le verger protégé avec des pièges à phéromones (ex. Checkmate Arbo Trap Set) et de contrôler régulièrement 500 fruits par ha. En cas d'attaque observée, il est absolument nécessaire de traiter avec un insecticide. La surface de plantation doit être au minimum de 1 à 2 hectares et l'interligne ne doit pas excéder 4.5 m. Veiller à une bonne isolation (respecter une distance de 100 m au moins des peuplements non traités). Autant que possible, uniformiser le mode de conduite et la densité d'arbres.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Important à savoir

Les règles suivantes sont à respecter durant la distribution des diffuseurs : 1. Répartir les diffuseurs

de manière homogène dans tout le verger. 2. Dans les zones de bordure, mettre 1/3 de plus de diffuseurs qu'à l'intérieur du verger. 3. Autour du verger, les haies, bordures de forêts, arbres à proximité (hautes tiges, jardins), d'autres vergers et zones fortement éclairées doivent aussi être équipés de diffuseurs. 4. Placer les diffuseurs à une hauteur de 2,5 m ou plus haut, sur une branche proche de la base. 5. Si possible, placer les diffuseurs sur la face à l'ombre. 6. Observer tous les autres ravageurs ! 7. Il est conseillé de surveiller la population de carpocapse avec les pièges à phéromones (ex. Checkmate Arbo Trap Set) pour pouvoir intervenir avec un insecticide spécifique en cas d'augmentation de la population. Les pièges à phéromones doivent être placés à la même hauteur comme les diffuseurs Checkmate CM-XL.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H315 Provoque une irritation cutanée. **H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P102 À conserver hors de portée des enfants.



GHS07



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 03 74 Emballage simple à 1 x 200 Stück

10 03 74 Emballage simple à 1 x 1000 pièces (2.5 ha)

Emballage

10 03 77 Emballage simple à 1 Trap-Set

Emballage

10 04 17 Emballage simple à 1 x 200 pièces (0,5 ha)

Contact

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

Fax: 062 746 80 08

info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>